

<p style="text-align: center;">Séance du Conseil de Ville du 30 mai 2011 à 19 heures Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 5 / 2011</p>

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 4 du 2 mai 2011
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
 - M. Tibor Babinski, son épouse Mme Zvezdana Babinski-Jankovic, et leur fille Karolina Babinski
 - Mme Rosa Casanova-Lema
 - Mme Leidy Patricia Heureaux Piña
 - Mme Pamela Heureaux Piña
 - Mme Maria Miguelina Mancera Diaz-Piña Puello
6. Crédit de Fr. 66'000.- pour l'acquisition d'un nouveau bus destiné aux transports scolaires
7. Développement de l'interpellation 3.04/11 - "Les FMB et le nucléaire", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli
8. Développement de l'interpellation interpartis 3.05/11 - "Informer le Conseil de Ville et la population", PS-CS•POP•Verts, MM. Sébastien Lapaire et Emmanuel Martinoli
9. Développement du postulat 4.02/11 - "Etudier la possibilité de maintenir le chemin de Bellevoie en sens unique", PS, M. Jude Schindelholz
10. Développement du postulat 4.05/11 - "Parc éolien de Delémont : une coopérative de participation est-elle pertinente ?", PS, M. Marc Ribeaud
11. Développement du postulat 4.06/11 - "Complément du parking de la Jardinerie jurassienne", PLR, M. Pierre Chételat
12. Développement de la motion 5.08/11 - "Assurer la survie de la Coopérative d'habitation pour maintenir l'accès à des logements à loyer modéré à Delémont", PS-CS•POP•Verts, MM. Marc Ribeaud et Alphonse Poupon
13. Développement de la motion 5.09/11 - "Veiller, protéger, surveiller : une réponse préventive et de sensibilisation, les anges-gardiens", UDC, M. Dominique Baettig
14. Développement de la motion 5.10/11 - "Géothermie pour la ville ?", UDC, M. Dominique Baettig
15. Développement de la motion 5.11/11 - "Solutions face à la violence", PCSI, M. Matthieu Comte
16. Développement de la motion 5.12/11 - "Plan directeur de la circulation à Delémont : 20 ans bientôt !", PLR, M. Pierre Chételat
17. Développement de la motion interpartis 5.13/11 - "Cortège de Saint-Nicolas, pour plus de sécurité", PS-CS•POP•Verts-PCSI-PDC-UDC, Mme Murielle Macchi
18. Développement de la motion interpartis 5.14/11 - "Delémont, quel développement ?", PS-CS•POP•Verts, MM. Marc Ribeaud et Emmanuel Martinoli
19. Développement de la motion 5.15/11 - "Accessibilité publique des installations sportives de plein air", CS•POP•Verts, M. Jean-Pierre Kohler
20. Réponse à la motion 5.11/10 - "Aménagement des Jardins du Château", PCSI, M. Paul Fasel
21. Réponse à la question écrite 2.04/11 - "Musée jurassien", PLR, M. Pierre Chételat

22. Réponse à la question écrite 2.05/11 - "Frais pour les immeubles figurant au patrimoine financier ?", CS•POP•Verts, M. Didier Nicoulin
23. Réponse à la question écrite 2.06/11 - "Un endroit inapproprié", UDC, M. Philippe Rottet
24. Réponse à la question écrite 2.07/11 - "Le Retour du refoulé ?", UDC, M. Dominique Baettig
25. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. Paul Fasel, président, ouvre la séance et salue les membres présents.

2. APPEL

40 membres sont présents.

M. Paul **Fasel**, président, M. Sébastien **Lapaire**, 1^{er} vice-président, Mme Anne **Froidevaux**, 2^{ème} vice-présidente, M. Pierre **Chételat**, scrutateur, M. Didier **Nicoulin**.

Conseil de Ville

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, Dominique **Baettig**, Yves **Bregnard**, Matthieu **Comte**, Julien **Crevoisier**, Luc **Dobler**, Marie-Claire **Grimm**, Besim **Hoxha**, François **Klopfenstein**, Jean-Pierre **Kohler**, Isa **Kuci**, Julien **Lesniak**, Murielle **Macchi**, Jacques **Marchand**, Emmanuel **Martinoli**, Sylvianne **Mertenat**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Jean **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Philippe **Rottet**, Didier **Schaller**, Charles-André **Schäublin**, Jude **Schindelholz**, Romain **Seuret**, Christian **Wirz**.

Sont excusés et remplacés

M. Mehmet Ali Celik est remplacé par Mme Francine **Chollet**
 M. Jérôme Corbat est remplacé par M. Cédric **Linder**
 M. Michel Frossard est remplacé par Mme Esther **Gelso**
 M. Jean-Yves Gentil est remplacé par M. Marc **Ribeaud**
 Mme Anne Seydoux est remplacée par M. Asaël **Droz**
 M. Julien Spinelli est remplacé par M. Renaud **Ludwig**
 M. Pierre-Alain Voisard est remplacé par M. Pierre-Alain **Fleury**

Est excusé

M. David Asséo

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- M. André **Parrat**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 4 DU 2 MAI 2011

Le procès-verbal no 4 du 2 mai 2011 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, rappelant le Platzspitz de Zurich, informe qu'un groupe d'enfants a récemment découvert des seringues usagées aux abords de l'école du Temple, fait qui semble se

reproduire régulièrement à différents endroits de la ville. Il s'interroge donc sur la politique du Conseil communal en ce qui concerne le ramassage des seringues dans des lieux fréquentés par des enfants, sur l'existence d'une brigade en collaboration avec les toxicomanes et sur un programme d'échange de seringues.

M. André Parrat refuse de tirer un parallèle avec Zurich. Il confirme que des toxicomanes se regroupent en différents lieux, ce qui préoccupe le Conseil communal. Aussi, M. Parrat informe que Mme Maulde Theiler, animatrice socioculturelle qui a récemment débuté son activité à la Commune, est chargée du travail de rue, vu ses expériences relatives à la prévention des toxicomanies dans le Canton de Vaud. Par ailleurs, M. Parrat indique s'être rendu à divers endroits, notamment à l'école du Temple, et s'être entretenu avec différents citoyens s'étant plaints de cette problématique. Renseignements pris auprès de la Police locale, une seule seringue a été découverte sur le terrain de football de la rue du Temple, ce qui a accéléré le travail de Mme Theiler dans ce domaine, qui a pris contact avec l'association Trans-AT, dans le but d'entamer des discussions avec les toxicomanes. M. Parrat relève que son département se charge de maintenir le contact des gens en souffrance avec la société. Au niveau cantonal, la politique en la matière est parfaitement menée par la Police cantonale, en collaboration avec la Police locale.

M. Olivier Montavon est partiellement satisfait.

M. Jude Schindelholz, PS, indique que, selon M. le Ministre Receveur, Delémont renoncerait à mettre à disposition une **aire d'accueil pour les gens du voyage** à proximité du Centre d'entretien de l'A16. Le cas échéant, il souhaite savoir à quelle affectation la Ville réserve ce terrain et quel emplacement elle entend réserver pour les gens du voyage, rappelant l'obligation du Canton d'offrir une telle aire.

Mme Françoise Collarin confirme que le terrain, propriété du Canton, n'est plus disponible, étant donné que le Canton y envisage un agrandissement des locaux. A ce jour, la Ville ne dispose d'aucune alternative mais une réflexion est en cours.

M. Jude Schindelholz est satisfait.

M. Pierre Chételat, PLR, souhaite connaître l'état d'avancement des travaux liés au nouveau **site internet** de Delémont.

M. Damien Chappuis indique que le nouveau site sera actif à fin juin 2011.

M. Pierre Chételat est satisfait.

M. Jean Parrat, CS•POP•Verts, demande des renseignements quant aux difficultés survenues à la Bibliothèque municipale, qui ont provoqué des arrêts de travail de collaborateurs, la hiérarchie ayant également été malmenée. Selon ses renseignements, les méthodes adéquates de gestion des ressources humaines n'ont pas été appliquées et, vu la complexité de l'affaire, un audit a une nouvelle fois été confié à un mandataire externe, ce qui génère des coûts élevés. A son sens, cette affaire a provoqué de grands dégâts, les apprentis ayant même été retirés de leur lieu de formation. De plus, d'après les informations qui parviennent par voie de presse, dont Canal Alpha, il a été révélé qu'un avertissement serait donné à la hiérarchie et que trois collaborateurs, qui s'en sont plaints, seraient écartés, ce qui le surprend. Il demande donc confirmation de ces faits.

M. Damien Chappuis informe que les résultats de l'audit ont été communiqués aux collaborateurs de la Bibliothèque. Il se refuse toutefois à révéler plus d'informations tant que la procédure ne sera pas achevée.

M. Jean Parrat n'est pas satisfait.

Mme Marie-Claire Grimm, CS•POP•Verts, indique que, selon ses renseignements, le loyer mensuel d'un appartement de 2 pièces dans le futur immeuble de la Mandchourie s'élèverait à Fr. 1'400.-, charges comprises. Précisant que les prestations complémentaires sont accordées à des personnes seules pour des locations mensuelles jusqu'à Fr. 1'100.-, charges comprises, elle souhaite l'avis de l'Exécutif à ce sujet.

M. Pierre Kohler, maire, informe que le Conseil communal prend note de cette information, tout en relevant qu'il s'agit d'une affaire privée dont il n'a pas connaissance à ce jour. Il précise encore que les loyers appliqués dans cet immeuble dépendront du prix de construction, dont les travaux ont révélé de mauvaises surprises.

Mme Marie-Claire Grimm est partiellement satisfaite.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, relève que des poubelles ont été installées sur les terrains des Prés-Roses, à l'occasion de la Coupe Crédit Suisse, le 21 mai, mais aucun récupérateur de PET, mis à part ceux à proximité de la buvette. Aussi, lors de grandes manifestations, M. Nicoulin invite la Commune à inciter les organisateurs à prévoir des récupérateurs permettant le tri sélectif, en particulier le PET.

Mme Françoise Collarin indique qu'une clause ad hoc sera inscrite dans la location et la mise à disposition des installations communales.

M. Didier Nicoulin est satisfait.

Mme Murielle Macchi, PS, relève la recrudescence de **parcages sauvages à Delémont**, notamment en Vieille Ville. Elle demande au Conseil communal quelles solutions il envisage pour libérer les rues et les trottoirs si la Police n'intervient pas. Il semble que pour les citoyens, le risque d'une amende de Fr. 40.- pour un stationnement hors des cases vaut la peine d'être couru, vu les rares contrôles. Elle s'interroge également sur la pose de piquets le long de la rue du 23-Juin pour empêcher le parcage, qui avait été suggérée par l'Exécutif mais jamais réalisée. Estimant cette option inesthétique, elle s'étonne toutefois du renoncement du Conseil communal. Cet aménagement serait-il retardé en raison de la visite de Patrimoine Suisse prévue en automne prochain ?

M. Pierre Kohler, maire, indique qu'il répondra à Mme Macchi dès l'instant où elle appliquera les règles de stationnement.

Mme Murielle Macchi n'est pas satisfaite.

M. Grégoire Monin, PS, demande au Conseil communal s'il envisage d'ouvrir, éventuellement partiellement, la piscine en plein air avant la mi-mai lorsque la météo le permet, et jusqu'à 21 heures en août, comme c'est le cas en juin et juillet.

M. Damien Chappuis indique qu'une ouverture plus tôt dans la saison serait possible, tout en relevant que des ouvertures plus larges posent le problème du personnel à engager pour gérer le site. A titre d'exemple, il indique qu'une ouverture d'une heure supplémentaire nécessite la présence de quatre à cinq personnes pour la surveillance des bassins. De plus, peu d'usagers fréquentent la piscine entre 20 et 21 heures, le toboggan étant par ailleurs fermé dès 20 heures.

M. Grégoire Monin est satisfait.

M. Olivier Montavon, PDC-JDC, s'agissant du crédit-cadre de Fr. 500'000.- pour le renouvellement des infrastructures informatiques et téléphoniques, souhaite savoir quand l'étude liée aux éléments actifs, au matériel de contrôle, au serveur de sauvegarde et à la virtualisation sera disponible, comme indiqué dans l'arrêté ad hoc.

M. Damien Chappuis indique que les travaux liés à la virtualisation et aux sauvegardes seront achevés tout prochainement. La Commission informatique nommée pour cette réalisation s'est prononcée sur différents choix que le Conseil communal a par la suite validés. Le rapport sera fourni dès que possible.

M. Olivier Montavon est satisfait.

5. **PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

M. Pierre Kohler, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes qui répondent aux exigences en matière d'indigénat communal.

DECISION : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- **M. Tibor Babinski, son épouse Mme Zvezdana Babinski-Jankovic, et leur fille Karolina Babinski**
- **Mme Rosa Casanova-Lema**
- **Mme Leidy Patricia Heureaux Piña**
- **Mme Pamela Heureaux Piña**
- **Mme Maria Miguelina Mancera Diaz-Piña Puello**

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. CRÉDIT DE FR. 66'000.- POUR L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU BUS DESTINÉ AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

M. André Parrat relève la nécessité de ce bus pour Delémont qui, outre ses écoles réparties dans différents quartiers, dispose de classes de transition et bilingues. Le bus actuel, en location, est en fin de vie et inadapté au nombre d'élèves à transporter, raisons pour lesquelles le remplacement du véhicule a été étudié par un groupe de travail. Son choix s'est porté sur l'achat d'un nouveau bus, suite à un appel d'offres confié à un bureau d'ingénieurs de la place et adressé à 18 garages situés à Delémont. Une seule offre a été transmise à la Ville par le biais de cette procédure, qui a permis une économie de Fr. 20'000.-, en plus de la participation des écoles de Fr. 1'300.- aux frais du mandat pour ce véhicule, que la Ville souhaite acquérir pour la rentrée scolaire 2011.

M. Julien Crevoisier, PLR, s'étonne que seul un garage ait répondu à l'appel d'offres, ce qu'il considère comme un échec. Il se dit également surpris qu'aucun collaborateur de l'administration n'ait pu mener à bien cette étude et regrette que les professionnels du transport de personnes, comme CarPostal, n'aient pas été consultés. Cependant, son groupe acceptera le crédit.

M. Didier Schaller, PDC-JDC, favorable à cette acquisition, est d'avis que ce crédit est présenté de manière précipitée et qu'il nécessite quelques explications. En particulier, il estime que l'évaluation des besoins aurait dû être réalisée plus tôt, de manière à intégrer la dépense dans le budget 2011. Il s'étonne aussi du brusque changement des normes de sécurité, de l'accroissement substantiel du nombre d'élèves, dont les chiffres ne figurent pas dans le message, ni même leur évolution. De plus, M. Schaller se demande si une quote-part est prévue pour les communes du cercle scolaire et quelle sera la participation du Canton à cette dépense. Du reste, il souhaite connaître le montant de la participation de cette autorité pour le bus actuel et quand le Conseil de Ville en sera informé.

M. Dominique Baettig, UDC, souhaite savoir si le futur bus sera hybride et si son site de fabrication est européen.

M. André Parrat admet que CarPostal aurait pu être consulté dans ce dossier. Il admet également que l'appel d'offres n'a pas engendré de nombreuses propositions, tout en relevant qu'il a permis une économie substantielle. Quant au nombre d'élèves transportés, M. Parrat souligne que les évaluations ont été menées et que l'achat du bus ne peut pas être financé par le prochain budget vu les nouvelles règles de transport scolaire, avec lesquelles l'actuel véhicule n'est plus en conformité. Le Canton sera tout prochainement sollicité pour participer au financement du bus, répondant à la norme Euro 5, même si son bilan écologique n'est pas aussi satisfaisant que celui d'autres carburants.

DECISION : le crédit de Fr. 66'000.- pour l'acquisition d'un nouveau bus destiné aux transports scolaires est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

7. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.04/11 - "LES FMB ET LE NUCLÉAIRE", CS•POP•VERTS, M. EMMANUEL MARTINOLI

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, est d'avis que les FMB, contrairement à ce qu'ils prétendent, ne soutiennent pas les énergies renouvelables. A titre d'exemple, il indique que les FMB rachètent le courant solaire 10 cts/kWh ou à 11.5 cts/kWh comme appliqué à un producteur d'électricité à Undervelier, alors qu'ils le revendent 80 cts/kWh. Par ailleurs, les Services industriels de Zurich achètent et revendent cette énergie au même prix, alors que leurs homologues de Bâle achètent le courant solaire à 60 cts/kWh pour le revendre 25 cts/kWh. Au vu de ces chiffres, M. Martinoli estime que la pratique des FMB n'est pas honnête et ne procure aucun intérêt pour les éventuels producteurs d'électricité solaire. Selon lui, cette entreprise soigne son image en installant des panneaux photovoltaïques à Mont-Soleil, alors qu'ils devraient être aménagés sur des toits, le long des routes ou des voies ferrées. D'autre part, M. Martinoli estime que les FMB s'opposent à la modernisation des réseaux électriques, la production d'énergie renouvelable nécessitant un réseau électrique décentralisé. Par ailleurs, les FMB ont décliné une offre consistant en la réalisation d'un système solaire décentralisé pour le même coût que celui d'une centrale nucléaire, et dont la production annuelle, par des panneaux solaires, s'élèverait à 8 tWh en 2025, ce qui équivaut à la production de Mühleberg.

En outre, M. Martinoli doute de la confiance que l'on peut faire aux FMB, qui maintiennent la centrale précitée en activité, malgré les risques importants de sécurité. Selon lui, de nombreuses pannes n'ont pas été révélées durant les 40 années de fonctionnement et les faiblesses de cette centrale sont dissimulées. De plus, suite à une plainte pénale, seules quelques personnes ont pu prendre connaissance des résultats d'une expertise allemande datant de 2006, mais avec l'interdiction de les révéler, sous peine d'amende. Cette étude démontrait que les mesures prises pour garantir la sécurité de la centrale étaient insuffisantes.

De l'avis de M. Martinoli, ce comportement est dangereux et inacceptable, raison pour laquelle il estime que le contrat liant les Services industriels delémontains aux FMB devrait être rompu afin de rechercher un fournisseur d'électricité non compromis dans le nucléaire et meilleur marché, d'autant que le peuple suisse, à une majorité de 80 %, approuve la sortie du nucléaire à plus ou moins long terme.

M. Pierre Brulhart souligne qu'en matière de rachat de courant solaire, les Services industriels ne sont pour l'heure pas plus favorables que les FMB, en précisant toutefois que ce fait relève d'un mécanisme politique mis en place au niveau de la rétribution à prix coûtant. Son déplaçonnement permettra aux producteurs d'énergie solaire électrique d'obtenir des tarifs intéressants. D'autre part, la LAPEL ne prévoit pas le rachat de courant plus cher qu'un autre contrat d'approvisionnement vu les moyens financiers limités de la Commune.

M. Brulhart rappelle l'adhésion de la Ville à Youtility SA, qui offre entre autres un meilleur approvisionnement, l'accès à un savoir-faire et la participation à un comité d'approvisionnement, regroupant 96 partenaires distributeurs, représentant annuellement 44.5 tWh, soit 7.5 % de la consommation suisse. Par ailleurs, M. Brulhart souligne que les FMB, ayant répondu à un appel d'offres, ont proposé les tarifs les plus bas pour un mix de 40 % d'énergie hydraulique et 60 % d'énergie nucléaire. La question de l'approvisionnement fait partie de La Charte et rompre tout lien avec les FMB nécessiterait l'accord des autres communes membres ou la sortie de Delémont de cette convention, provoquant l'abandon de ses avantages, notamment l'économie de quelque Fr. 100'000.- sur le fonctionnement du Service électrique. M. Brulhart rappelle encore que l'énergie vendue à Delémont est 100 % hydraulique et consommée par 99.9 % des clients. Les FMB sont donc conscients de la position de Delémont en ce qui concerne le nucléaire. Du reste, imposer l'énergie renouvelable du type éolien, solaire ou hydraulique labellisés *nature made* impliquerait une plus-value importante des tarifs, avec le risque que les clients libéralisés achètent leur énergie auprès d'un autre fournisseur. De plus, quitter les FMB reviendrait à en faire un concurrent local, connaissant bien le tissu industriel de la région. M. Brulhart admet la politique pro-nucléaire des FMB, tout en rappelant que cette entreprise est précurseur dans le développement de l'énergie solaire et éolienne. Elle suit différents projets en matière d'énergies renouvelables et devra modifier sa stratégie vu les récentes décisions prises au niveau fédéral.

Des discussions ont déjà eu lieu avec les partenaires locaux et nationaux des FMB, qui offrent d'ailleurs un nombre considérable de places de travail locales. Aussi, M. Brulhart indique qu'à ce jour, le Conseil communal n'entend pas rompre le contrat liant la Ville aux FMB jusqu'en 2013.

M. Emmanuel Martinoli, CS•POP•Verts, est partiellement satisfait.

M. Charles-André Schäublin, PLR, demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Charles-André Schäublin, PLR, qualifie les conclusions de M. Martinoli d'irresponsables, relevant le partenaire fiable que représentent les FMB depuis de nombreuses années. Mettant en exergue la participation de Delémont à Youtility SA et le mix énergétique certifié 100 % renouvelable offert à Delémont, M. Schäublin relève l'engagement des Services industriels en faveur de l'efficacité énergétique. Citant les études de la Ville dans le domaine des énergies renouvelables, il souligne que les autres fournisseurs que les FMB, même à l'étranger, possèdent eux aussi des centrales nucléaires ou des participations dans ces centrales. Selon lui, trouver un fournisseur sans aucun lien avec le nucléaire est presque impossible, aux mêmes conditions financières. Rompre le contrat avec les FMB reviendrait à mettre un terme à la collaboration entre les Services industriels et Youtility, de même qu'avec La Charte. Les Services industriels devraient renoncer aux prestations de Youtility, développer seuls leurs prestations, y compris la commercialisation de produits écologiques, ce qui engendrerait des charges financières considérables. Par ailleurs, la collaboration avec les FMB est quotidienne et un partenariat avec une entreprise étrangère serait bien plus compliqué.

8. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION INTERPARTIS 3.05/11 - "INFORMER LE CONSEIL DE VILLE ET LA POPULATION", PS-CS•POP•VERTS, MM. SÉBASTIEN LAPAIRE ET EMMANUEL MARTINOLI

M. Sébastien Lapaire, PS, informe avoir été interpellé par plusieurs citoyens du quartier du Cras-des-Fourches, au sujet de la modification du plan de lotissement de ce secteur, riverains mieux informés que les politiques siégeant dans les commissions communales. De plus, au vu des révélations d'une émission télévisée au sujet des pratiques d'un promoteur d'habitats Minergie, M. Lapaire a estimé nécessaire d'ouvrir le débat, ce que le Conseil communal a admis ultérieurement.

Mme Françoise Collarin indique que, vu les terrains constructibles devenant rares, une vingtaine de familles sont à la recherche d'un terrain parmi les quelque 40 parcelles encore disponibles à ce jour, qui répondront à peine aux besoins des 18 mois prochains. Rappelant le développement économique et démographique qu'a connu Delémont durant les deux dernières années, Mme Collarin informe que le Conseil communal, parmi plusieurs mesures prévues, envisage l'élaboration d'un plan directeur de l'agglomération, la modification du règlement communal sur les constructions, afin de densifier les terrains constructibles, l'utilisation des dernières propriétés foncières disponibles et l'extension de la zone à bâtir. La population et le Législatif seront associés à cette politique de développement urbain. Comme le requiert l'interpellation, dans le cadre de l'extension de la zone à bâtir, les études détaillées ont été réalisées avant toute démarche auprès des propriétaires fonciers du canton. Elles seront complétées et transmises aux commissions communales concernées et au Conseil de Ville qui se prononcera sur le message au Corps électoral.

Dans le cadre de l'aménagement du Cras-des-Fourches, Mme Collarin indique que les procédures légales ont été respectées. Cette zone à bâtir n'accueillera pas d'école, comme déjà indiqué dans l'analyse globale des structures scolaires. Mme Collarin rappelle que le plan d'aménagement local de 1981 prévoyait ce terrain en zone d'habitation de trois niveaux, alors que la modification envisagée aujourd'hui prévoit deux niveaux seulement, pour mieux tenir compte des constructions existantes. Le Département cantonal de l'environnement et de l'équipement a accepté cette modification du plan de lotissement, sans exigence en matière d'information à la population. Toutefois, le Service UETP a estimé opportun d'aviser les voisins, ce que le Service cantonal de l'aménagement du territoire a jugé non nécessaire. Ainsi a eu lieu le 26 avril dernier une séance d'information avec les riverains, au cours de laquelle des questions ont été prises en compte et transmises à l'Exécutif, des adaptations restant possibles. Les riverains ont également été informés que le Conseil de Ville, voire le Corps électoral, se prononcera sur cette modification. Ils ont indiqué qu'ils se regrouperaient pour faire des propositions dans le délai de la publication, en ce qui concerne notamment la place de jeux et l'avenir des plantations.

Aussi, Mme Collarin estime que la population a pu s'exprimer, en relevant que son département est mandaté pour rechercher des solutions tenant compte des idées formulées, dans la mesure du possible. Elle précise que les projets immobiliers sur ce site sont proposés par des promoteurs et qu'ils ne relèvent pas d'une demande de l'Exécutif, l'ensemble des terrains constructibles figurant par ailleurs sur le site internet de la ville.

M. Sébastien Lapaire, PS, est satisfait.

9. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.02/11 - "ETUDIER LA POSSIBILITÉ DE MAINTENIR LE CHEMIN DE BELLEVOIE EN SENS UNIQUE", PS, M. JUDE SCHINDELHOLZ**

M. Jude Schindelholz, PS, estime que ce chemin mérite d'être réétudié suite à la séance de mars 2011, d'autant que le Conseil de Ville ne s'est pas prononcé sur l'ensemble de cette route. A son avis, introduire le double sens sur le chemin de Bellevoie risque de poser problème, par l'augmentation des nuisances, de la pollution, du trafic et de la place restreinte laissée aux cyclistes, notamment. M. Schindelholz rappelle qu'en 2010, le Conseil communal prévoyait de réaménager cette route pour délester l'avenue de la Gare, à sens unique, option que le Conseil communal a abandonnée ultérieurement, en raison du plan directeur de la circulation du centre ville, qui prévoit le double sens de Bellevoie pour l'intégrer dans la boucle de circulation urbaine. D'autre part, ce passage en double sens semble nécessaire pour le réaménagement du centre-gare prévu dans le projet d'agglomération, ce que la Confédération n'approuve pas. Aussi, M. Schindelholz estime que la décision liée à cette variante ne s'est pas prise sur une base solide, raison de son postulat qui vise à étudier la pertinence du double sens sur cette route. Cet examen pourrait être inclus dans la révision du plan directeur des circulations, ce qui ne générerait aucun coût supplémentaire.

Mme Françoise Collarin propose de refuser ce postulat, étant donné la motion 5.12/11 qui suggère de créer un groupe de travail chargé d'étudier le **plan directeur des circulations**.

M. André Ackermann, PDC-JDC, rappelle qu'à terme, les bus pourraient emprunter le chemin de Bellevoie lors de manifestations, ce qui rend indispensable le double sens sur cette route afin de permettre le croisement de cars postaux. Par ailleurs, il relève les difficultés de circulation à l'avenue de la Gare à certaines heures, où les terrasses de restaurants s'étendent jusqu'à la limite du trottoir.

M. Philippe Rottet, UDC, estime inconcevable de revenir sur une décision du Législatif car cela créerait un vice de procédure ou un précédent et nuirait à la démocratie. Il invite donc à rejeter cette motion.

M. Pierre Chételat, PLR, est d'avis que modifier le trafic d'une rue sans prendre en considération les conséquences sur le reste du réseau est impossible. Aussi, son groupe refusera le postulat.

M. Jean Parrat, CS•POP•Verts, craint le danger provoqué par les cars, notamment envers les cyclistes. D'autre part, il est d'avis que débattre et rechercher des solutions ne nuit pas à la démocratie. Il invite donc à accepter ce postulat, afin de mener une réflexion quant à la circulation sur cette voie.

M. Jude Schindelholz, PS, estime que les cars postaux pourraient se croiser sur le chemin de Bellevoie, le double sens pour ces véhicules n'impliquant pas forcément le double sens pour les voitures. De plus, par ce postulat, il souhaite étudier la circulation sur la totalité du chemin de Bellevoie, la votation de fin mars n'ayant concerné qu'une portion de cette route. Finalement, à son sens, réviser le plan directeur des circulations revient à accepter implicitement le postulat.

M. Philippe Rottet, UDC, relève que l'aménagement de la seconde portion du chemin de Bellevoie sera débattu dans le cadre d'un crédit ad hoc. Toutefois, si le postulat ne concerne que cette seconde partie, ce qui n'est pas explicitement clair selon lui, l'étude peut être menée.

DECISION : le postulat 4.02/11 - "Etudier la possibilité de maintenir le chemin de Bellevoie en sens unique", PS, M. Jude Schindelholz, est refusé par 21 voix contre 17.

10. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.05/11 - "PARC ÉOLIEN DE DELÉMONT : UNE COOPÉRATIVE DE PARTICIPATION EST-ELLE PERTINENTE ?"**, PS, M. MARC RIBEAUD

M. Marc Ribeaud, PS, relève que le recours aux énergies renouvelables engendrera la création d'emplois. D'autre part, des investissements seront nécessaires, notamment en matière d'adaptation des réseaux (parallèlement aux coûts liés au démantèlement des centrales nucléaires), pour économiser l'énergie et construire de nouveaux moyens pour capter l'énergie. S'agissant de l'énergie éolienne, M. Ribeaud indique qu'un investissement de Fr. 4'350.- permet d'alimenter un ménage, tenant compte de la durée de vie de 20 ans de l'installation, ce qui représente Fr. 250.- par an pour produire cette énergie. Aussi, il suggère à la population delémontaine de consacrer quelques milliers de francs pour acheter la capacité de produire l'électricité nécessaire pour couvrir ses besoins. A titre de comparaison, M. Ribeaud estime que la population investit en moyenne près de Fr. 30'000.- pour un véhicule. Il s'agit donc d'accorder une priorité à ses dépenses. Par ailleurs, le modèle proposé pourra servir pour d'autres formes d'énergie que les Services industriels proposeront.

M. Pierre Brulhart suggère de soutenir ce postulat.

M. Jean Parrat, CS•POP•Verts, rappelle les difficultés liées aux éoliennes, notamment les nuisances dues à leur proximité. De plus, les éoliennes tournent entre 15 et 20 % du temps uniquement, elles ne fournissent donc pas de l'électricité pendant 20 ans à 23'000 ménages. De l'avis de M. Parrat, le sujet des éoliennes mérite d'être étudié, tout en soulignant qu'une coopérative de participation ne garantira pas l'absence de problème.

M. Julien Crevoisier, PLR, ne s'oppose pas au postulat mais il souhaite que la Commune examine si d'autres formes de participation sont aussi pertinentes, comme l'ouverture au capital d'une société anonyme.

DECISION : le postulat 4.05/11 - "Parc éolien de Delémont : une coopérative de participation est-elle pertinente ?", PS, M. Marc Ribeaud, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

11. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.06/11 - "COMPLÉMENT DU PARKING DE LA JARDINERIE JURASSIENNE"**, PLR, M. PIERRE CHÉTELAT

M. Pierre Chételat, PLR, informe que son postulat fait suite au refus du crédit relatif à la réalisation de places de stationnement et invite à analyser l'opportunité de doubler la capacité du parking Manor. De plus, il suggère au Conseil communal de réaliser un inventaire des parkings existants et potentiellement réalisables et de le mettre en parallèle avec le développement de la ville. Selon lui, les transports urbains ne suffiront pas pour absorber le trafic. Revenant sur le parking Manor, M. Chételat indique qu'il prévoyait à l'origine une capacité deux fois plus grande, en collaboration avec la Commune, qui s'est retirée du projet. Selon ses renseignements, le groupe Maus Frères SA accepterait d'entrer en matière, sous certaines conditions.

Mme Françoise Collarin suggère d'accepter ce postulat afin que le Conseil communal puisse prendre contact avec les propriétaires.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, se demande s'il appartient à la Commune de mener cette réflexion, plutôt qu'aux propriétaires, et estime opportun de réactiver les études préliminaires. Par ailleurs, il s'interroge sur le maintien du parking en zone bleue ; en effet, une zone payante contribuerait à rentabiliser l'investissement. D'autre part, vu les travaux de consolidation réalisés dernièrement, il se demande si la structure est suffisante pour supporter des étages supplémentaires, dont le financement ne devrait pas être assumé par la Commune.

M. Grégoire Monin, PS, s'interroge sur la nécessité d'agrandir les parkings, l'étude des besoins n'ayant pas été réalisée. Bien que favorable à la densification, le moment pour poser cette question lui semble inapproprié. A son sens, une étude globale devrait être menée au préalable et un **plan directeur du parcage** établi, accompagnant le plan directeur des circulations, afin de déterminer les besoins et la situation idéale des parkings. Il déposera une motion en ce sens.

M. Yves Bregnard, PDC-JDC, acceptera le postulat, même si, selon lui, il appartient aux propriétaires du parking Manor d'initier la démarche visant l'augmentation de sa capacité.

M. Pierre Chételat, PLR, confirme que les propriétaires seront chargés de l'étude relative à la statique du bâtiment, la réflexion quant à l'opportunité de créer des places supplémentaires dans ce parking revenant à la Commune. Il se rallie également aux propos de M. Monin qui suggère de réaliser une étude globale de tous les parkings de la ville. Le maintien de la zone bleue dans ce parking devra être discuté entre les propriétaires et la Commune. Finalement, M. Chételat indique que les travaux réalisés récemment étaient dus à des dégradations liées à des infiltrations et au sel et que la structure suffirait pour doubler la capacité du parking.

Mme Françoise Collarin confirme que le postulat vise à étudier la situation.

DECISION : le postulat 4.06/11 - "Complément du parking de la Jardinerie jurassienne", PLR, M. Pierre Chételat, est accepté par 21 voix contre 10.

12. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.08/11 - "ASSURER LA SURVIE DE LA COOPÉRATIVE D'HABITATION POUR MAINTENIR L'ACCÈS À DES LOGEMENTS À LOYER MODÉRÉ À DELÉMONT", PS-CS•POP•VERTS, MM. MARC RIBEAUD ET ALPHONSE POUPON

M. Marc Ribeaud, PS, indique que cette motion avait été déposée en raison des difficultés financières rencontrées par la **Coopérative d'habitation du Palastre** et du manque d'attention de l'Exécutif. A son sens, l'art. 22 de la Constitution jurassienne, qui prévoit le droit au logement, justifie cette intervention.

M. André Parrat informe qu'une rencontre a eu lieu avec le Comité de la Coopérative du Palastre, au cours de laquelle une stratégie, acceptée à l'unanimité, a été retenue, afin de permettre d'ici à 2020 d'assainir la coopérative et assurer la poursuite de ses buts sociaux. Il suggère de laisser les personnes concernées mener à bien cette stratégie et invite les motionnaires à retirer leur intervention.

M. Marc Ribeaud, PS, la motion ayant provoqué la réaction escomptée, retire la motion, en espérant que la solution retenue assurera la survie saine de la coopérative et des logements dans de bonnes conditions.

DECISION : la motion 5.08/11 - "Assurer la survie de la Coopérative d'habitation pour maintenir l'accès à des logements à loyer modéré à Delémont", PS-CS•POP•Verts, MM. Marc Ribeaud et Alphonse Poupon, est retirée par ses auteurs.

13. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.09/11 - "VEILLER, PROTÉGER, SURVEILLER : UNE RÉPONSE PRÉVENTIVE ET DE SENSIBILISATION, LES ANGES-GARDIENS", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC, après avoir souvent débattu du phénomène de la violence et des incivilités, suggère par cette motion des solutions. Parallèlement aux forces de police et à la vidéosurveillance, M. Baettig propose le modèle des **anges-gardiens**, appliqués dans les villes à forte migration. Ce modèle, démarré aux Etats-Unis et appliqué au Brésil, en France et en Allemagne, consiste à aborder la violence par la non-violence, selon des valeurs chrétiennes, incluant le pardon des offenses, l'altruisme et la prise de conscience de comportements incorrects. Selon M. Baettig, ce modèle a plutôt bien fonctionné et permet de répondre aux incivilités par des réflexions psychologiques. Au niveau des écoles, où le harcèlement existe, des élèves peuvent être sensibilisés à ce rôle protecteur, vu qu'ils ont connaissance des cas d'abus et de violence. M. Baettig estime scandaleux qu'aujourd'hui, les d'actes de violence ne suscitent aucune réaction ni intervention des témoins. Le modèle des anges-gardiens inverse ce phénomène, de même que celui de l'individualisme, et offre des valeurs spirituelles pour s'opposer à la violence.

M. Baettig propose d'intervenir d'une part au niveau des écoles, en créant des groupes protecteurs non agressifs et non autoritaires, chargés de veiller, surveiller et éviter les situations d'abus, d'autre part en ville, pour désamorcer la violence et sensibiliser les citoyens à sortir de leur indifférence et de leur peur d'intervenir. De l'avis de M. Baettig, la **Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions** (LAVI) ne prévoit pas tous les cas de figure et un mouvement citoyen inspiré de valeurs s'impose.

M. André Parrat doute de la formule proposée tout en admettant les problèmes de violence à l'école. Il estime qu'ils sont dus à l'organisation de la Loi cantonale en matière scolaire, à la problématique de la surcharge dans les écoles et au peu de moyens en matière de médiation. S'agissant du texte de la motion, M. Parrat souligne qu'aucun gang n'existe à Delémont, ni même des difficultés avec les migrants. Il se dit sidéré par la proposition de créer des groupes d'élèves chargés d'intervenir en cas de violence.

Dans le secteur scolaire en particulier, M. Parrat souligne les dispositions cantonales pour la prise en charge d'élèves qui créent des difficultés, dont une expérience pilote pourrait avoir lieu à Delémont. Quant aux écoles delémontaines, le poste à mi-temps de travailleur social récemment créé est fortement apprécié. S'agissant de la ville en général, M. Parrat rappelle l'étude menée dans le quartier de la gare, révélant un sentiment de bien-vivre des citoyens, les populations étrangères étant du reste bien intégrées à Delémont. Il rappelle également l'étude menée par le travailleur de rue durant deux ans, en lien avec Trans-AT, poste qui n'a pas été reconduit pour des motifs financiers. Il réitère encore l'engagement d'une animatrice socioculturelle ayant des compétences en travail de rue, en collaboration avec Trans-AT. Il invite donc à rejeter la motion.

M. André Ackermann, PDC-JDC, même s'il ne soutient pas la motion, estime que les actes d'incivilités ne diminuent pas à Delémont, vu les débris en nombre qui jonchent les rues, notamment à la Communance, où les déchets sont déposés jusque sur les propriétés privées, dont les jardins subissent également des dommages. Selon ses constatations, vu l'état de certains quartiers le dimanche matin, il demande au Conseil communal s'il envisage une alternative pour restreindre ce phénomène.

Mme Esther Gelso, CS•POP•Verts, rappelant les nombreuses interventions de M. Baettig quant aux incivilités et actes de violence, souligne que de nombreux couples travaillent non pas pour consommer plus mais simplement pour vivre. Elle regrette ses commentaires sur la population étrangère et s'interroge sur ses propres démarches pour améliorer les cas qu'il dénonce et appliquer les valeurs citées dans la motion. Quant au modèle des anges-gardiens, Mme Gelso met en évidence les débordements inquiétants survenus en Angleterre et aux Etats-Unis, où des citoyens ont été confondus, raison pour laquelle elle préfère l'alternative des animateurs de rue formés et qualifiés. Finalement, elle regrette les incessantes interventions de M. Baettig au sujet de la crainte, de la peur des différences et des autres cultures.

M. Marc Ribeaud, PS, reconnaissant l'amélioration apportée par les anges-gardiens à New York, met en exergue la laïcité de la Suisse et considère comme inacceptable la création de brigades religieuses. A son sens, la situation actuelle ne requiert pas le recours à des milices privées, relevant par ailleurs les dérapages survenant aux Etats-Unis provoqués par des citoyens confessionnalisés qui n'acceptent pas les différences d'idées. Refusant ce type d'actions à Delémont, il invite à rejeter la motion.

M. Dominique Baettig, UDC, regrette certaines positions politiques, qui, selon lui, ne veulent pas admettre la réalité. Le modèle proposé repose sur des critères de protection et, en aucune manière, il ne s'agit de créer des milices armées imposant leur vision idéologique. A son avis, le dépistage de la violence ne requiert pas de formation spécialisée mais fait appel au bon sens, à la solidarité et aux valeurs. Le pouvoir doit être redonné aux citoyens, avant que ne surviennent d'autres difficultés plus graves. M. Baettig souligne que les problèmes existent et qu'ils ne sont pas réglés par des solutions traditionnelles ou institutionnelles. Il invite à réaliser un travail de prévention de la violence et de sensibilisation, utile et pour le bien de chacun.

DECISION : la motion 5.09/11 - "Veiller, protéger, surveiller : une réponse préventive et de sensibilisation, les anges-gardiens", UDC, M. Dominique Baettig, est rejetée par 28 voix contre 2.

14. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.10/11 - "GÉOTHERMIE POUR LA VILLE ?", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC, estime que l'approvisionnement électrique ne pourra pas être assuré uniquement avec l'énergie hydraulique et que les énergies solaire et éolienne conviennent pour des habitations ou des petites et moyennes entreprises. Toutefois, de son point de vue, elles ne sauraient suffire pour garantir un apport énergétique en continu et à un coût supportable pour l'économie. S'agissant des énergies renouvelables, la géothermie est une source disponible en permanence et en grande

quantité, ne produisant pas de gaz à effet de serre. Peu d'expériences ont été réalisées, mis à part les recherches faites à Bâle, qui auraient provoqué un tremblement de terre. Selon ses renseignements, l'exploitation de la géothermie profonde offre des possibilités très intéressantes, sachant que la température à 4000 m de profondeur atteint 160°C. Le sud de la ville serait approprié pour l'exploitation géothermique et, selon un rapport cantonal, les modèles forés et enterrés sont autorisés, raison pour laquelle M. Baettig demande au Conseil communal d'évaluer les possibilités et le rapport coût/efficacité de cette source d'énergie et d'estimer les économies pour l'Administration communale et pour la population.

M. Pierre Brulhart indique que cette étude, prévue dans le crédit d'étude pour l'évaluation globale du potentiel des nouvelles énergies renouvelables à Delémont, est en cours. Ses résultats seront connus prochainement.

DECISION : la motion 5.10/11 - "**Géothermie pour la ville ?**", UDC, M. Dominique Baettig est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

15. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.11/11 - "SOLUTIONS FACE À LA VIOLENCE", PCSI, M. MATTHIEU COMTE**

M. Matthieu Comte, PCSI, souligne que la violence à Delémont existe, même si elle n'est pas comparable à celle des grandes villes. Il estime que certains cas méritent d'être pris en considération par les autorités, relevant que le nombre d'agressions n'a récemment pas augmenté, mais bien leur intensité et leur gravité. A son avis, les victimes se sentent parfois démunies et craignent de porter plainte. Mettant en exergue le travail de prévention accompli par la Police, M. Comte souhaite que les autorités démontrent l'attention qu'elles portent à cette problématique. En ce sens, il suggère la distribution d'un tout-ménage indiquant les numéros de téléphone de la police en cas d'agression ainsi que la procédure à suivre en cas de blessure. Cette brochure stipulera également les coordonnées de l'Association jurassienne d'aide aux victimes de violence.

M. André Parrat accepte cette motion, dont l'information demandée pourrait être publiée régulièrement dans le *Delémont.ch*, journal distribué à Delémont mais également lu dans les localités de la couronne. Finalement, M. Parrat met en évidence la nécessité, pour toute victime, de porter plainte dans le but de sanctionner l'acte de violence, même si cette démarche est difficile.

M. Dominique Baettig, UDC, qualifie cette solution de dérisoire, par rapport aux conséquences graves d'une agression. Estimant qu'elle ne contribuera pas à inciter les démarches suite à une agression, il précise que les victimes sont terrorisées et que la procédure prévue par la LAVI est un parcours éprouvant. De plus, elles se sentent seules et sujettes à une récurrence. M. Baettig estime que dans la société actuelle, la loi du plus fort terrorise certains citoyens et les victimes ayant porté plainte comptent sur une sécurité, ce qui n'est pas garanti. Renseignements pris auprès du bureau de la LAVI, un jeune adulte victime et menacé est placé à la Fondation Père, ce qui surprend M. Baettig et démontre le traitement dérisoire du problème. A son avis, les victimes doivent être accompagnées durant le processus complet.

M. André Parrat indique que la LAVI offre un centre de consultation, dont les moyens sont insuffisants mais dont le personnel assure le suivi des victimes y compris lors de procédures pénales. Par ailleurs, contrairement à ce que prétend M. Baettig, la LAVI ne prévoit pas le placement des jeunes victimes au Centre Père.

DECISION : la motion 5.11/11 - "**Solutions face à la violence**", PCSI, M. Matthieu Comte, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

16. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.12/11 - "PLAN DIRECTEUR DE LA CIRCULATION À DELÉMONT : 20 ANS BIENTÔT !", PLR, M. PIERRE CHÉTELAT**

M. Pierre Chételat, PLR, propose de réviser ce plan datant de 20 ans sans tarder, vu la nécessité d'entreprendre le débat sur la politique de circulation à Delémont. Il invite le Conseil communal à créer une commission spéciale réunissant les acteurs de différents milieux et des spécialistes, afin de réfléchir à cette problématique, une fois le cadastre du bruit réalisé. Ce processus assurera la prise en compte d'un avis politique, à l'instar du comité de pilotage de *Delémont marée basse*.

Mme Françoise Collarin accepte cette motion, estimant utile de mettre sur pied une commission chargée d'étudier la problématique de la circulation en ville.

M. Sébastien Lapaire, PS, rapporte l'étonnement et la consternation de son groupe face à l'Exécutif qui justifie divers travaux routiers à Bellevoie selon ce plan directeur datant de 20 ans. Une nouvelle réflexion doit être menée, par le biais d'une commission participative, raison pour laquelle M. Lapaire se rallie à la proposition de M. Chételat. Toutefois, il considère la motion comme étant imprécise s'agissant du rôle, de la place et du poids accordé aux ingénieurs et aux experts, notamment. Malgré tout, vu les arguments développés par l'auteur, le dépôt de la motion socialiste relative à un plan directeur du parcage et le soutien que le Parti radical lui accordera, le groupe PS soutiendra la motion.

DECISION : la motion 5.12/11 - "**Plan directeur de la circulation à Delémont : 20 ans bientôt !**", PLR, M. Pierre Chételat, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

17. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION INTERPARTIS 5.13/11 - "CORTÈGE DE SAINT-NICOLAS, POUR PLUS DE SÉCURITÉ", PS-CS•POP•VERTS-PCSI-PDC-UDC, MME MURIELLE MACCHI**

Mme Murielle Macchi, PS, suite à la réponse de M. Kohler à sa question orale, indique que le garage qu'elle loue en Vieille Ville est constamment bloqué par des voitures.

Par la présente motion, Mme Macchi souhaite assurer la sécurité lors du cortège de Saint-Nicolas, dont le parcours s'étend de la gare à la Halle du Château et auquel quelque 600 enfants participent. Dans ce but, elle demande la fermeture de la route dans les deux sens, lors du passage du cortège uniquement.

M. André Parrat accepte cette motion dans le but d'offrir une sécurité maximale aux enfants.

DECISION : la motion interpartis 5.13/11 - "**Cortège de Saint-Nicolas, pour plus de sécurité**", PS-CS•POP•VERTS-PCSI-PDC-UDC, Mme Murielle Macchi, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

18. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION INTERPARTIS 5.14/11 - "DELÉMONT, QUEL DÉVELOPPEMENT ?", PS-CS•POP•VERTS, MM. MARC RIBEAUD ET EMMANUEL MARTINOLI**

M. Marc Ribeaud, PS, est d'avis que la population, tout comme le Conseil de Ville, a droit à une information approfondie avant toute décision concernant les extensions de zones à bâtir ou les interventions conséquentes sur le domaine public, notamment. Aussi, il souhaite que l'Exécutif mette sur pied, lors de chaque projet, une séance d'information publique détaillant et justifiant les propositions, et ce au moins un mois avant la décision du Législatif.

Mme Françoise Collarin accepte cette motion, partiellement réalisée à ce jour.

DECISION : la motion interpartis 5.14/11 - "**Delémont, quel développement ?**", PS-CS•POP•VERTS, MM. Marc Ribeaud et Emmanuel Martinoli, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

19. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.15/11 - "ACCESSIBILITÉ PUBLIQUE DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE PLEIN AIR", CS•POP•VERTS, M. JEAN-PIERRE KOHLER**

M. Jean-Pierre Kohler, CS•POP•VERTS, s'interroge sur les infrastructures sportives delémontaines. Sont-elles accessibles pour la population en général ou uniquement pour les clubs sportifs ? A titre d'exemple, il indique que le stade d'athlétisme est souvent fermé, tout comme la piste finlandaise des Prés-Roses, qui devrait, selon lui, être accessible au public. Relevant le sujet de santé publique qu'a engendré le manque d'activité physique d'une partie de la population, M. Kohler demande que les équipements sportifs communaux soient ouverts à la population autant que possible et qu'une information en ce sens soit diffusée.

M. Damien Chappuis accepte cette motion et indique qu'une information sera diffusée par l'intermédiaire d'internet et du journal *Delémont.ch*.

DECISION : la motion 5.15/11 - "**Accessibilité publique des installations sportives de plein air**", CS•POP•VERTS, M. Jean-Pierre Kohler, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

20. RÉPONSE À LA MOTION 5.11/10 - "AMÉNAGEMENT DES JARDINS DU CHÂTEAU", PCSI, M. PAUL FASEL

Mme Françoise Collarin informe qu'un groupe de travail a été créé et une démarche participative lancée, pour tenter de parvenir à un consensus. Une réunion est prévue en septembre prochain pour élaborer un nouvel aménagement. Une fois le projet établi, le Conseil communal compte soumettre le crédit d'aménagement au Conseil de Ville à l'automne 2012.

21. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.04/11 - "MUSÉE JURASSIEN", PLR, M. PIERRE CHÉTELAT

M. Pierre Chételat, PLR, n'est pas satisfait.

22. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.05/11 - "FRAIS POUR LES IMMEUBLES FIGURANT AU PATRIMOINE FINANCIER ?", CS•POP•VERTS, M. DIDIER NICOULIN

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Didier Nicoulin, CS•POP•Verts, s'étonne des chiffres soumis, notamment des charges financières, dont le calcul n'est pas expliqué, et des imputations internes du personnel, s'élevant à quelque Fr. 80'000.-, ce qui représente la rémunération d'un poste de travail. Il relève également qu'aucune corrélation directe n'apparaît entre le travail fourni et les montants indiqués. Souhaitant des compléments d'information, il demandera à la Commission de gestion et de vérification des comptes d'étudier ces différentes questions et d'analyser ces montants dans un prochain rapport.

23. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.06/11 - "UN ENDROIT INAPPROPRIÉ", UDC, M. PHILIPPE ROTTET

M. Philippe Rottet, UDC, est partiellement satisfait.

24. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.07/11 - "LE RETOUR DU REFOULÉ ?", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG

M. Dominique Baettig, UDC, n'est pas satisfait.

25. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposés : 3 questions écrites
2 postulats
3 motions

La séance est levée à 22 h 15.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Paul Fasel

Nadia Maggay